

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9738

RESTRICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
REPLACEMENT DE POTEAUX DE TELECOMMUNICATION RUE DE WATTENDAM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route
Vu la demande présentée par la société MK TELECOM à Avion, qui va réaliser des travaux de remplacement de poteaux de télécommunication rue de Wattendam à Watten

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée au droit du chantier sis 7 rue de Wattendam à partir du 23/01/2023 et pour une durée de 60 jours.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

Art 3 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit. Le chantier sera interdit au public.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise MK TELECOM
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, le gestionnaire de transports scolaires et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 16/01/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,




Daniel DESCHODT.